

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/591
25 juillet 2005

(05-3336)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

CRÉATION DU COMITÉ NATIONAL DU CODEX ALIMENTARIUS

Communication présentée par l'Équateur

La communication ci-après, reçue le 18 juillet 2005, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

Suite à la Résolution n° 2132, publiée au Journal officiel n° 437 du 7 octobre 2004, le Service équatorien d'hygiène agricole et vétérinaire (SESA) informe les pays Membres de l'OMC de la création du Comité national du Codex Alimentarius, en tant qu'organisme consultatif auprès du gouvernement national, chargé d'étudier, de proposer, d'analyser et d'évaluer toutes les questions liées aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius menés sous les auspices de la FAO et de l'OMS.

Le texte de cette résolution est disponible à l'adresse ci-après:

Servicio Ecuatoriano de Sanidad Agropecuaria, SESA
Av. Amazonas y Eloy Alfaro, Ed. MAG, piso 9
Quito, Équateur

Point de contact:

Responsable: Ing. Edwin Cáceres Acossta
Courrier électronique: ecaceres@mag.gov.ec ou lherrera@mag.gov.ec
Tél.: (593) 2 2567-232 poste 116 ou 105
Fax: (593) 2 2567-232 poste 201
Page Web: <http://www.sesa.gov.ec>
